FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS
UNION FÉDÉRALE DES CADRES ET MAÎTRISES

AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 26 mai 2025

ACTION INTERPROFESSIONNELLE DU 5 JUIN 2025

TOUTES ET TOUS CHEMINOT-E-S, ENSEMBLE, EN GRÈVE ET DANS L'ACTION !

Peu importe la SA, l'entreprise ferroviaire, la filiale, le métier, que l'on soit agent·e au statut, contractuel·le, alternant·e, intérimaire, prestataire, une seule profession : CHEMINOT·E !

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 5 JUIN POUR FAIRE ENTENDRE NOS REVENDICATIONS !

Pour la CGT et son UFCM, le mécontentement grandissant dans de nombreux métiers et filières, comme l'illustrent la forte mobilisation de ces dernières semaines sur les périmètres métiers des ASCT, des ADC, des RCAD, ainsi que des luttes locales au matériel et à l'équipement notamment, sont nécessaires, légitimes et représentent une étape importante dans le processus de construction de riposte globale que nous portons.

Il nous faut désormais collectivement monter d'un cran le rapport de force, dans tous les services et tous les collèges, notamment chez les ICTAM (ingénieur·e·s, cadres, technicien·ne·s et agent·e·s de maîtrise) sous pression permanente, soumis à objectifs, à de nombreuses contraintes d'exercice de leurs métiers, aux réorganisations et aux suppressions de postes !

La problématique des salaires est centrale : la direction ne peut se retrancher indéfiniment derrière des manipulations de chiffres mêlant pêle-mêle GVT (glissement vieillesse / technicité), déroulement en échelons d'ancienneté et en positions de rémunération pour gonfler artificiellement les supposées augmentations de salaires dont les cheminot·e·s auraient bénéficié !

La CGT et son UFCM exigent sans délais la tenue de NAO salaires 2025 en vue d'une augmentation générale des salaires et la refonte/revalorisation des primes de travail de tous les métiers !

Pour l'UFCM-CGT, il est nécessaire d'endiguer les nombreux méfaits engendrés par l'accord classifications / rémunérations, que la CGT a été la seule à ne pas signer, tels que l'augmentation des écarts salariaux et les injustices, comme par exemple le blocage des mesures d'ancienneté pour les cheminot·e·s contractuels des classes 7, 8 et 9 !

C'est en ce sens que la CGT et son UFCM revendiquent la mise en place d'une grille unique des salaires, pour tous les cheminot·e·s, qu'ils soient contractuels ou au statut !

De la même manière, la question de la pénibilité est fondamentale. **La CGT et son UFCM exigent que des négociations sur l'extension de la liste des emplois-repères à pénibilité avérés (ERPA) soient ouvertes rapidement** ! À titre d'exemple, les encadrants de proximité ne font pas partie de cette liste, alors qu'ils doivent constamment adapter leurs horaires, effectuer des remplacements, assurer le maintien des connaissances de leur équipe, procéder à diverses tâches administratives ou encore monter l'astreinte ! **Les dispositifs de CAA pénibilité doivent également être perfectionnés, notamment être étendus aux métiers de l'encadrement (GM, RET, CTT, ordonnanceurs…) !**

263, rue de Paris - 93515 Montreuil - Tél : 01.55.82.84.40 - coord@cheminotcgt.fr – www.cheminotcgt.fr

La dégradation des conditions de travail, via l'explosion de la charge et du temps de travail, n'est pas en reste : de nombreux ICTAM expriment le fait de devoir travailler le soir, les week-ends ou encore pendant leurs congés afin de tenir les impératifs de production et soulager leur quotidien au travail, sans pour autant réussir à empêcher ce dernier de s'accumuler, alourdissant de facto leur charge mentale qui n'a jamais été aussi élevée, et déséquilibrant encore davantage leur équilibre vie pro / vie perso !

L'UFCM-CGT revendique la mise en place d'un décompte horaires pour contrôler le temps de travail, l'instauration de dispositifs de déconnexion sous la responsabilité de l'employeur et l'ouverture de négociations portant sur la réduction du temps de travail à 32 heures/semaine !

L'ensemble de nos revendications s'inscrit dans le cadre du **Nouveau Statut du Travail Cheminot (NSTC)** porté par la CGT et son UFCM, nécessaire pour gagner des droits nouveaux et opposables pour tous les cheminot·e·s de la branche, quels que soient leur métier, leur statut ou leur entreprise ferroviaire !

La Fédération CGT des Cheminots et son UFCM revendiquent :

- Des augmentations générales de salaire et la mise en place d'une grille unique des salaires (cheminots en CDI et statutaires) ;
- Un accord de haut niveau sur la formation professionnelle qui permette à chacun de s'approprier son métier et tracer des perspectives de carrière ;
- De l'emploi supplémentaire pour permettre d'assurer la charge de travail dans l'ensemble des établissements ;
- Des mesures significatives pour améliorer la sécurité ferroviaire et des personnels, ainsi que l'amélioration des conditions de travail et de commande par des collectifs de travail correctement dimensionnés en proximité et formés ;
- La mise en place de Comités de Proximité Santé-Sécurité et Conditions de Travail ;
- L'exigence d'un départ à la retraite à 50 ans pour les cheminot·e·s exerçant des métiers à pénibilité, et à 55 ans pour tous les autres cheminot·e·s ;
- Une meilleure reconnaissance de la pénibilité pour les métiers de l'encadrement, l'extension de la liste des ERPA, la révision des règles de décompte des périodes d'exposition et l'amélioration des dispositifs de CAA existants ;
- La mise en place d'un décompte horaires pour contrôler le temps de travail mais aussi le temps de repos, et que le décompte horaires déclenche des dispositifs d'alerte ;
- L'instauration de véritables dispositifs de déconnexion sous la responsabilité de l'employeur.

Dans le cadre du mouvement interprofessionnel initié par notre Confédération, en lien avec le dépôt du projet de loi visant à abroger le recul de l'âge de départ à la retraite,

L'UFCM-CGT APPELLE LES INGÉNIEUR·E·S, CADRES, TECHNICIEN·NE·S ET AGENT·E·S DE MAÎTRISE À ÉLEVER LE RAPPORT DE FORCE ET À SE MOBILISER PAR LA GRÈVE LE 5 JUIN PROCHAIN !